

AGRANDISSEMENT DU PARC ORFORD

Stationnement no. 5 sur le plan

Citoyenne de la ville du Canton d'Orford, dans une zone proche des nouvelles limites du Parc, ma préoccupation face à ce projet est le stationnement P5 prévu de 100 places sur une ancienne carrière et toutes les conséquences liées à ce stationnement :

- Passage fréquent de véhicules qui occasionnera diverses nuisances sur le chemin des Bûcherons, mais aussi sur les autres chemins attenants (chemin des Littorelles, et de La Rive) :
bruit, poussière, sécurité, entretien
Cela ne veut pas seulement dire un passage de 100 véhicules dans une journée (200 avec le retour) mais encore plus (SURTOUT AU PRINTEMPS et EN AUTOMNE) si le stationnement est complet et que les usagers doivent rebrousser chemin.
- Nuisance aussi au niveau des passages d'animaux : chevreuils, orignaux, tortues et plus, qui sortent des boisés

Considérant le stationnement tel que prévu, une question a été soulevée pour savoir s'il y avait eu des études de coûts pour la remise à niveau du chemin des Bûcherons, chemin privé, son exploitation, et s'il y avait eu d'autres études alternatives à ce stationnement.

La réponse a été qu'aucune autre étude avait été considérée (propos de Madame Gagnon, du Ministère).

Aussi, compte tenu des **nombreuses difficultés d'exploiter le chemin des Bûcherons** pour réaliser ce projet :

- Propriété privée, chemin en gravier mal entretenu, non sécuritaire et dangereux à certains endroits,
- Difficulté de dialogue entre le propriétaire de ce chemin et la Municipalité du Canton d'Orford dialogue coupé depuis un an, (propos de monsieur Bernard Lambert, Directeur général de la municipalité des Cantons d'Orford),
- Remise en état de ce chemin qui comporte de nombreuses côtes, ravins, virages dangereux, etc...
- Sécurité
- Accès difficile l'hiver puisque le chemin n'est que partiellement déblayé par la Municipalité, seulement à partir du chemin des Littorelles jusqu'à la carrière, et, portion sur le chemin de la Rive non déblayée l'hiver,
- Puis, aménagement de ce stationnement, qui, tel que prévu devrait comporter 100 places, donc, dynamitage d'une autre partie de la carrière pour agrandir l'espace actuel insuffisant.

Solutions proposées :

- Dans le secteur du Parc, sur la route 220, des sentiers sont déjà tracés au départ de l'ancien dépanneur sur la route 220, presque face au lac Fraser. Ce dépanneur, actuellement fermé, est entouré d'un stationnement et de terrains vacants assez étendus pour y faire un stationnement et des aires de services.
Sa situation serait avantageuse puisqu'elle longe la route 220 et donne accès aux sentiers déjà tracés. D'autres avantages liés à ce lieu = aucun entretien de chemin d'accès, services (électricité, eau,...) disponibles sur le lieu, travaux de réalisation mineurs du stationnement.
Cependant, cette solution exigera l'achat du lieu, mais permettra à la SEPAQ de rester indépendante et de ne pas dépendre d'un propriétaire ou de la municipalité.
- Une autre option a aussi été soulevée à la Commission, soit le stationnement municipal de 60 places récemment aménagé par la municipalité, au croisement de la 220 et la rue des Nénuphars qui pourrait faire l'objet d'une entente et, compte tenu de sa situation et de son environnement, éventuellement d'un agrandissement et de la mise en place d'une navette comme il est prévu au Lac Montjoie.
- Utilisation du chemin des Bûcherons, au croisement de la route 220, dans sa première section, qui comporte des terrains vacants et sans grande pente, non loin des sentiers pédestres existants, terrains qui pourraient être convertis en stationnement. Un déboisement serait nécessaire mais comme le chemin des Bûcherons était un chemin forestier utilisé pour le transport du bois, cela signifie que toutes les coupes importantes ont déjà été réalisées et que, les arbres actuels sont jeunes et spontanés, d'où un impact moindre sur l'environnement.

Dans tous ces cas proposés, les coûts d'aménagement seraient moindres que la solution proposée pour le stationnement P5 par le Ministère sur le chemin des Bûcherons, et l'impact sur les résidents du secteur et même sur l'environnement de ce chemin, serait moins dommageable, compte tenu des travaux énormes de la réfection complète du Chemin des Bûcherons et de sa sécurité.

Sinon, ce projet me semble un excellent projet pour l'agrandissement du Parc existant, pour la préservation de l'environnement et pour l'accès à des activités sportives pour tous.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mes commentaires en espérant que ceux-ci puissent apporter une optimisation et une amélioration au projet.

Claude Derly